



**JNI** 15<sup>es</sup> Journées  
Nationales  
d'Infectiologie

Bordeaux  
et l'interrégion Aquitaine § Limousin



du mercredi 11 au vendredi 13 juin 2014  
Palais des Congrès de Bordeaux

# Quels vaccins pour les soignants ?

**M. DRUET-CABANAC – JP. QUENEUILLE**

**Service de Santé au Travail, CHU de Limoges**



15<sup>es</sup> JNI, Bordeaux  
du 11 au 13 juin 2014



## □ Etablissements de soins

- ✓ Concentration de patients et de personnels
- ✓ Fragilité des patients
- ✓ Techniques utilisées et soins prodigués
- Favorise la transmission d'agents infectieux
  - ✓ Personne à une autre et diffusion au sein d'une structure de soins
- Infections susceptibles de se transmettre de soignant à patient ou de patient à soignant
  - ✓ Maladies à transmission aérienne (tuberculose, coqueluche, grippe, rougeole, varicelle, rubéole)
  - ✓ Suite à un accident d'exposition au sang (VHB, VHC VIH)

## □ Incidence d'une maladie au sein d'un établissement de soins

- Mesures de contrôle et de prévention
  - ✓ Désinfection du matériel
  - ✓ Hygiène du personnel
  - ✓ Mesures d'isolement des patients
  - ✓ **Vaccination** dont le rôle est essentiel

❑ **Intérêt à titre individuel pour tout individu**

❑ **Professionnels de santé**

➤ **Recommandations vaccinales particulières (Article L3111-4 CSP)**

✓ **Obligation vaccinale** (diphtérie, tétanos, poliomyélite, tuberculose, hépatite B, typhoïde)

✓ **Recommandation vaccinale** (coqueluche, varicelle, grippe et rougeole)

➤ **Objectifs**

✓ Protéger les soignants des maladies transmissibles auxquelles ils sont exposés

✓ Réduire la transmission d'agents transmissibles à leurs patients, notamment les plus fragiles

➤ **Acte altruiste participant à la lutte contre les infections nosocomiales**

# Couverture vaccinale en France

## Enquête nationale Vaxisoin

Vaccination	Médecins %	Infirmières %	Sages-femmes %	Aides-soignantes %
<b>BCG déclarée</b>	76,8	94,8	99,6	<b>99,7</b>
<b>Hépatite B complète</b>	76,8	90,9	77,7	<b>95,9</b>
<b>dTP à jour</b>	86,0	93,9	<b>99,7</b>	99,0
<b>Coqueluche à l'occasion d'un dTP</b>	24,7	8,4	<b>43,8</b>	11,8
<b>Rougeole (1 dose)</b>	67,0	42,0	<b>92,7</b>	55,0
<b>Grippe saisonnière</b>	55,0	24,4	22,6	19,5

**Vaccinations chez les soignants des établissements de soins de France, 2009**

Couverture vaccinale, connaissances et perceptions vis-à-vis des vaccinations



15<sup>es</sup> JN1, Bordeaux  
du 11 au 13 juin 2014



## ☐ Qui vaccine ? Article R4626-25 (CT)

➤ Médecin du travail veille, sous la responsabilité du chef d'établissement, à l'application des dispositions du code de la santé publique sur les vaccinations obligatoires

✓ Apprécie individuellement l'exposition au risque de contamination en fonction du poste occupé

✓ Procède ou fait procéder à ces vaccinations ainsi qu'à celles qui seraient imposées par une épidémie

- Fournir un certificat détaillé


✓ Habilité à pratiquer les vaccinations qui sont recommandées en cas de risques particuliers de contagion

- ❑ Suspension de l'obligation vaccinale par le BCG
- ❑ Vaccination par le BCG, même ancienne, reste **exigée** à l'embauche
  - Preuve écrite ou cicatrice vaccinale
- ❑ Intradermoréaction à 5 unités de tuberculine liquide (IDR)
  - Obligatoire à l'embauche (sauf si < 3 mois)
  - Test de référence
- ❑ Tests *in vitro* de sécrétion d'interféron (*Quantiféron gold IT®*)

# Diphtérie, tétanos, poliomyélite

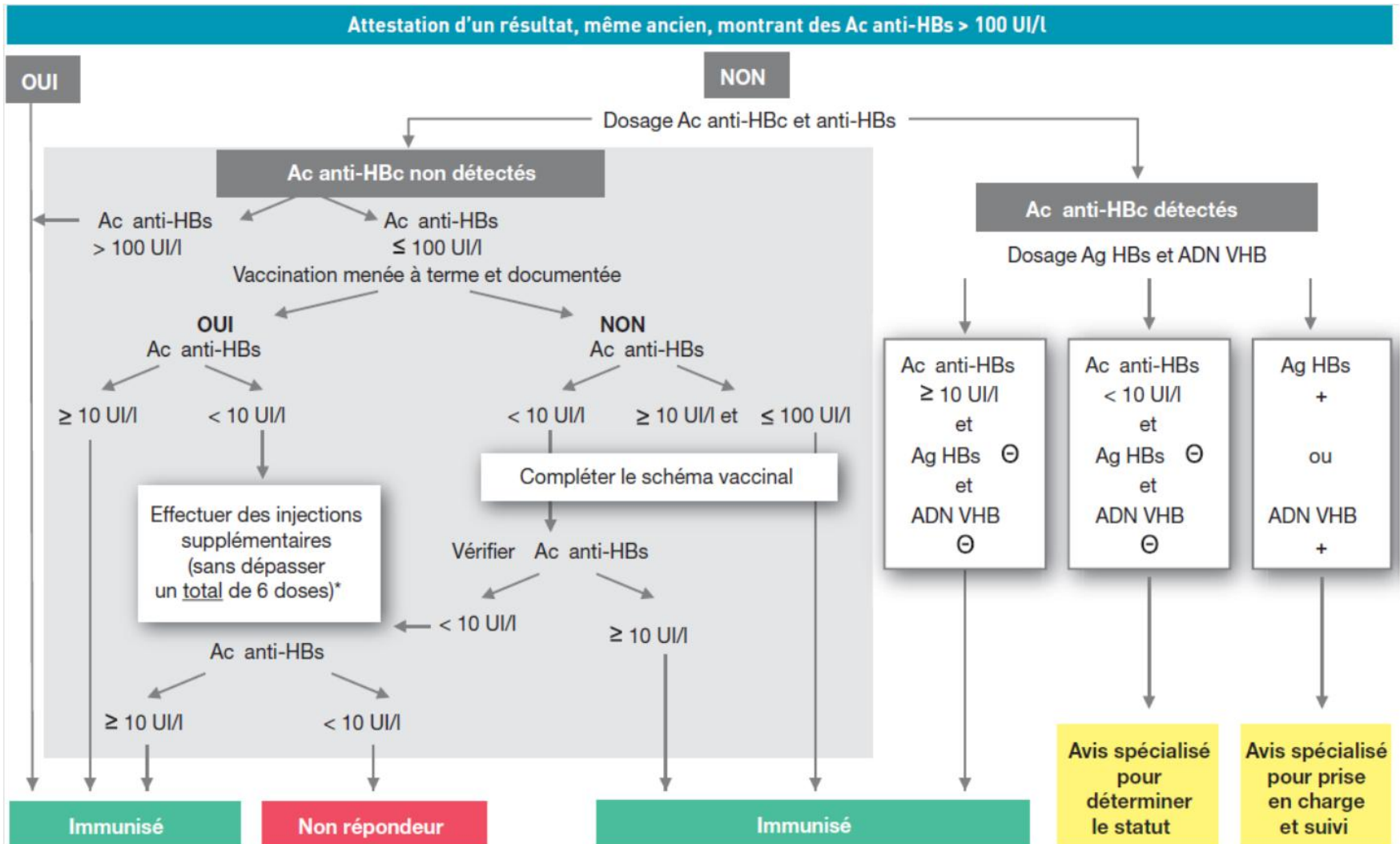
## Vaccinations obligatoires

- ❑ Obligatoires pour les professionnels de santé
- ❑ Nouveauté calendrier vaccinal en 2013
  - Rappels aux mêmes âges fixes (25 ans, 45 ans, 65 ans)
  - Associés ou non avec une valence coquelucheuse
- ❑ Problème de la période de transition

		Aujourd'hui	Année naissance	Age dernière vaccination			
		11/06/2014	1956	43,1			
Date de naissance	Date dernière vaccination	Age actuel		Délai depuis dernière vaccination			
12/12/1956	01/01/2000	57,5		14,5	Délai dernier rappel / RV fixe	Année prochaine vaccination DTP	
<b>Saisir les dates UNIQUEMENT</b>							
							
1. Si âge < 25 ans, prochaine vaccination :				0,00	0	0	
2. Si âge < 40 et 45 ans et délai < 5 ans :				0,00	0	0	
3. Si âge < 25 et 40 ans et délai entre 5 ans et 25 ans :				0,00	0	0	
4. Si âge < 25 et 40 ans et délai > 25 ans :				0,00	0	0	
5. Si âge < 40 et 45 ans et délai > 25 ans :				0,00	0	0	
6. Si âge < 60 et 65 ans et délai < 5 ans :				0,00	0	0	
7. Si âge < 45 et 60 ans et délai entre 5 et 25 ans :				21,92	2021	RV vaccinal 65 ans	
8. Si âge < 45 et 60 ans et délai > 25 ans :				0,00	0	0	



- ❑ Obligatoires pour les professionnels de santé
- ❑ Obligation d'immunisation contre l'hépatite B (Art 3111-4 CSP)
- ❑ Arrêté du 2 août 2013
  - Suppression des conditions d'âge pour le contrôle de l'immunisation
  - Etablissement de la preuve de l'immunisation par un contrôle sérologique systématique
  - Possibilité pour les personnes immunisées par la maladie d'intégrer les filières de formation professionnelle de santé



- ❑ Obligatoire pour les personnels de laboratoire d'analyses de biologie médicale
- ❑ Ne concerne que les personnels exposés au risque de contamination (essentiellement les personnes qui manipulent des selles)
  - Laboratoire de Bactériologie – Virologie
  - Laboratoire de Parasitologie
  - Laboratoire d'Anatomo-pathologie (macroscopie)

- N'est que recommandée
- Personnels soignants dans leur ensemble
  - Etre vaccinées en priorité
    - ✓ Personnes travaillant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
    - ✓ Personnes travaillant en contact étroit et répété avec les nourrissons âgés de moins de 6 mois (maternité, service de néonatalogie et de pédiatrie)
- Etudiants des filières médicales et paramédicales
- Professionnels chargés de la petite enfance

### □ Modalités

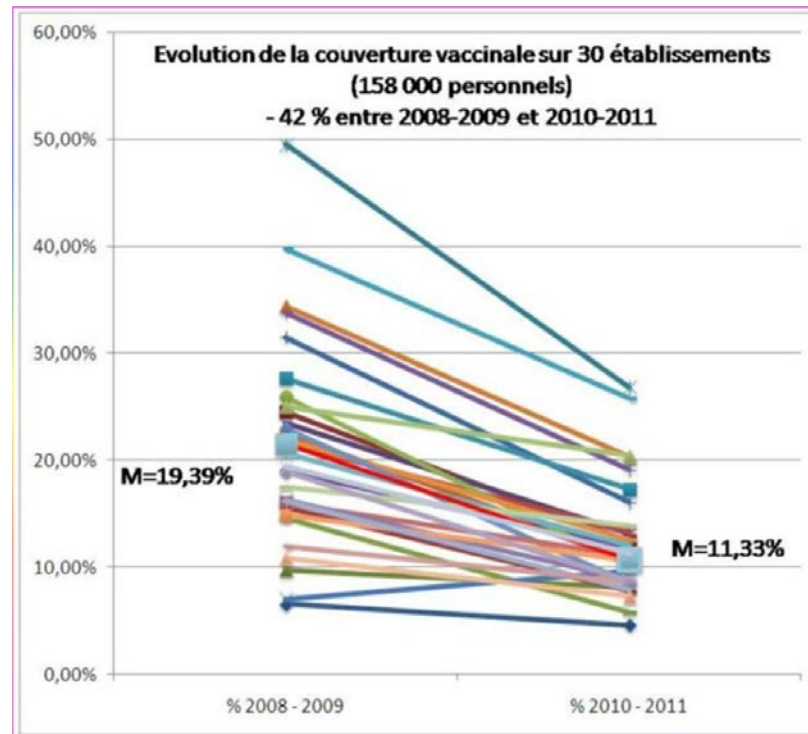
- Personnels antérieurement vaccinés contre la coqueluche depuis l'enfance
  - ✓ Une dose de vaccin dTcaPolio à 25 ans
- Personnels non antérieurement vaccinés contre la coqueluche pendant l'enfance
  - ✓ Rappels administrés aux âges de 25, 45, 65 ans avec systématiquement une valence coquelucheuse (vaccin dTcaPolio)
- Recommandation de respecter un intervalle de 10 ans chez l'adulte entre une coqueluche documentée et une revaccination coquelucheuse

- ❑ Personnes nées avant 1980 (non vaccinées et sans antécédent connu de maladie), devraient recevoir une dose de vaccin trivalent ROR
  - Services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) devraient être vaccinés en priorité
  - Services au contact des enfants
- ❑ Personnels dont les antécédents de vaccination ou de maladie sont incertains, la vaccination sans contrôle sérologique préalable systématique
- ❑ **En cas de contagie**
  - Administration d'une dose de vaccin trivalent à tous les personnels susceptibles d'avoir été exposés (en absence de preuve de maladie antérieure ou sans vaccination complète à 2 doses)

# Virus de la grippe saisonnière

## Vaccinations recommandées

- ❑ Vaccin contre les virus grippaux saisonniers évolue en fonction de données épidémiologiques
- ❑ Professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère
- ❑ **Impact de la campagne de vaccination grippe A H1N1**



# Virus de la grippe saisonniers

## Vaccinations recommandées

- ❑ Méta-analyse de 29 études concluaient à un sur-risque significatif d'infection documenté chez les soignants
- ❑ Méta-analyse de 28 études montrait une mortalité induite par les épidémies de grippe nosocomiale pouvant atteindre 60 %
- ❑ **Faible couverture vaccinale (~ 25 %)**
- ❑ Principaux freins
  - Perceptions négatives liées au vaccin
  - Faible perception des risques de la grippe saisonnière et du rôle des travailleurs de la santé dans la transmission
  - Problèmes d'accès à la vaccination ( $\pm$ )

**Intégration dans un programme global de prévention de l'infection nosocomiale, en complément des mesures barrières**







# Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2014

Document mis à jour le 15/05/2014  
(Modifications pages 45 et 50)



15<sup>e</sup> JNMI, Bordeaux  
du 11 au 13 juin 2014